

ARRÊTÉ DU MAIRE

(Libertés publiques et pouvoirs de police – Police Municipale)

Le Maire de la Ville de Sablé-sur-Sarthe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L.2212-1 et 2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2213-4, L.2213-5,

Vu le Code de la Route et ses articles L 411-1 et R 411-8 et 25,

Vu l'Arrêté Interministériel du 06 décembre 2011, modifiant l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'Arrêté Interministériel du 26 juillet 1974 approuvant le livre I de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière,

Vu la demande du Canoë Kayak Club Sabolien, représenté par Didier BAZOT,

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer le stationnement place de la République et parking de la Marbrerie à Sablé-sur-Sarthe, le SAMEDI 14 JANVIER 2023 et le DIMANCHE 15 JANVIER 2023, à l'occasion d'une compétition de canoë-kayak.

ARRETE :

ARTICLE 1 : Du SAMEDI 14 JANVIER 2023 à 13 h 30 au DIMANCHE 15 JANVIER 2023 à 18 h 00, le stationnement sera interdit et considéré comme gênant, place de la République à Sablé-sur-Sarthe, dans la partie délimitée par des barrières (partie basse, côté Quai Marland ainsi qu'une portion de la partie haute). (ART R 417-10 du Code de la Route).

ARTICLE 2 : Du SAMEDI 14 JANVIER 2023 à 13 h 30 au DIMANCHE 15 JANVIER 2023 à 18 h 00 le stationnement sera interdit et considéré comme gênant parking de la Marbrerie, sur la moitié de sa surface, côté Picard, à Sablé-sur-Sarthe. (ART R 417-10 du Code de la Route)

ARTICLE 3 : La signalisation relative aux présentes mesures sera fournie par les services techniques municipaux et mise en place par les organisateurs de la manifestation.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice des Services Techniques de la Ville de Sablé-sur-Sarthe, Madame la Cheffe du service de Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté est transmise à Madame la Cheffe du service de Police Municipale, à Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, au Canoë-Kayak Club Sabolien et publiée par voie de presse locale.

Sablé-sur-Sarthe, le 22 décembre 2022

Pour Le Maire et par délégation,
La Directrice des Services Techniques,
Hélène CHALBOS



